



## AVIS PUBLIC

### DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Lors de sa séance qui sera tenue à compter de 18 h 30 le 22 janvier 2019, le conseil municipal se prononcera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Nom du requérant :	René Fourestié
Emplacement :	80, rue des Prunelliers
Objet de la demande :	Autoriser une opération cadastrale ayant pour effet de créer deux (2) terrains dont la largeur serait inférieure à la largeur minimum prescrite (25 mètres et 16 mètres alors que la largeur minimum des terrains est prescrite à 30 mètres).

Nom du requérant :	Yvan Proteau
Emplacement :	177, rue Jean-Talon
Objet de la demande :	La demande vise à régulariser les dimensions d'un lot ayant une profondeur de 17 mètres (norme : 45 mètres), une superficie de 439,5 mètres carrés (norme : 675 mètres carrés) et dont la forme ne permet pas d'y insérer un rectangle correspondant à 75 % de la largeur minimum prescrite et à 75 % de la profondeur minimum prescrite.

Nom du requérant :	Marie-Ange Adouso, architecte
Emplacement :	800, rue Pierre-Caisse
Objet de la demande :	Autoriser l'agrandissement du bâtiment principal d'une hauteur de 14,83 mètres alors que la hauteur maximale est prescrite à 12 mètres.

Cette séance du conseil municipal se tiendra dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 188, rue Jacques-Cartier Nord, Saint-Jean-sur-Richelieu.

Toutes personnes et organismes qui désireront s'exprimer pourront se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes au cours de cette séance.

Donné à Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec  
Ce 4<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2019

François Lapointe, OMA, avocat  
Greffier